

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## CABINET DU PRESIDENT

### DECRET N°100/171 DU 21 JUILLET 2021 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS DIRECTEURS AU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

---

#### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/19 du 10 septembre 2013 portant Organisation de l'Enseignement de Base et Secondaire ;

Vu la Loi n°1/07 du 29 octobre 2020 portant Révision de la Loi n°1/22 du 30 décembre 2011 portant Réorganisation de l'Enseignement Supérieur au Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/090 du 28 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

Vu le Décret n°100/067 du 17 mars 2021 portant Nomination des Hauts Cadres et Cadres au Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

**DECRETE :**

**Article 1** : Sont nommés :

1. Directeur des Approvisionnements et du Patrimoine :  
**Madame Félicité HABARUGIRA** ;
2. Directeur du Bureau d'Etudes et des Curricula du Préscolaire et de l'Enseignement Fondamental :  
**Madame Immaculée HICUBURUNDI**.

**Article 2** : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 3** : Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 27 juillet 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI  
Commissaire de Police Général.



LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,



Dr. François HAVYARIMANA.